

Vénéjan



Édito du Maire



Le budget 2022 a été voté le mercredi 6 avril à l'unanimité par les élus.

Si le budget de fonctionnement dépasse le million c'est en raison des travaux liés au sinistre du 11 juin 2021 qui s'élèvent à plus de 100 000 €. Vous noterez que le budget investissement est ambitieux. Il concerne pour une grande part les travaux de

sécurisation des entrées de village, la montée du plateau ainsi que la création de la boulangerie et des aménagements extérieurs pour le stationnement et le marché hebdomadaire.

Nous avons toujours à cœur de faire des économies sur les dépenses de fonctionnement afin de les reverser en investissement l'année suivante comme c'est le cas pour 2022 où 350 000 € seront versés. Le programme d'entretien de la voirie, de

modernisation de l'éclairage public et de rénovation du réseau d'eau potable est encore engagé pour cette année.

Les jeunes Vénéjanais ne seront pas oubliés avec les aménagements à venir autour des cages multisports. Tout cela se fera sans augmentation des impôts locaux au niveau de la commune car notre gestion financière est saine et raisonnée.

Si la situation sanitaire le permet nous viendrons à votre rencontre les 9, 10 et 11 juin dans différents quartiers pour partager ces informations et recueillir vos aspirations.

Les élections législatives se tiendront les dimanches 12 et 19 juin prochains dans la salle Mistral de l'Espace Maurice Fost.

En attendant de pouvoir vous rencontrer, prenez bien soin de vous et de vos proches.

Gérard ESTELLE

Info. finances

N°spécial | Juin 2022 | www.venejan.fr

LES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le **compte administratif** d'une collectivité est le bilan financier de la situation de l'ordonnateur pour cette année comptable. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. À ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale. Ce document a été présenté et voté par le Conseil municipal le 23 mars 2022.

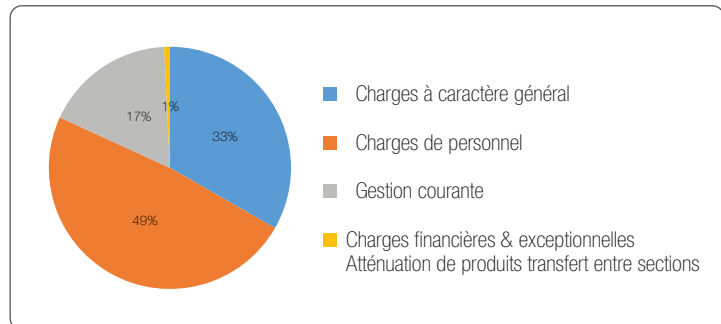
CCAS

Les situations sanitaires d'octobre et de novembre 2021, nous ont permis d'organiser pour nos aînés la semaine bleue ainsi que le repas de fin d'année. Toutes les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pu participer à cet événement festif ont reçu le colis de Noël.

FONCTIONNEMENT		
Année	2020	2021
Dépenses	2 367,00 €	8 243,53 €
Recettes	5 630,00 €	4 107,00 €
Résultat d'exercice	3 263,00 €	- 4 136,53 €
Résultat reporté	2 749,26 €	6 012,26 €
Résultat de clôture	6 012,26 €	1 875,73 €

COMMUNE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES 2021



Les dépenses s'élèvent à **867 463 €**.

LES RATIOS IMPORTANTS POUR UNE COMMUNE

Le taux de rigidité structurelle : il se calcule par le rapport des charges obligatoires* et des produits réels de fonctionnement et il traduit les marges de manœuvre dont bénéficie la commune pour de nouveaux projets. À Vénéjan, il est de 47,31 %. **À 47 % la situation financière est saine**, le seuil critique est à 55 %.

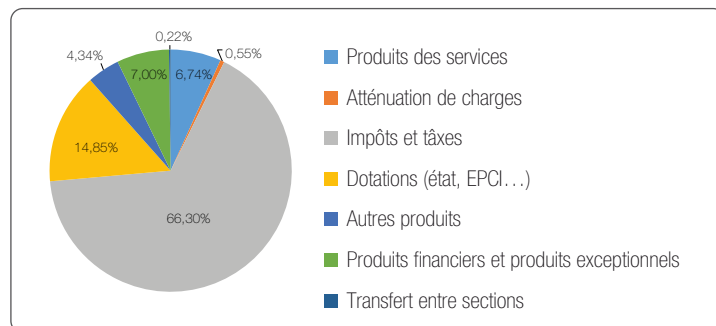
*Charges de personnel, d'intérêts et participations au SDIS (service d'incendie et de secours) et aux syndicats intercommunaux.

La marge d'autofinancement courant : ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette et les produits réels de fonctionnement. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant deux exercices successifs. À Vénéjan, il est de 0,88 pour 2021, il était de 0,83 en 2020.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : il se calcule en effectuant le rapport entre le produit des impôts locaux et le produit des bases communales affectés des taux moyens nationaux. Il traduit la pression fiscale que la commune exerce sur la population communale par rapport à la moyenne nationale, et par conséquent les marges de manœuvre fiscales de la commune. À Vénéjan, il est égal à 3,29.

La capacité de désendettement : ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il mesure la solvabilité d'une collectivité. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge. Notre capacité de désendettement est de 3 ans et 23 jours.

RECETTES 2021



Les recettes s'élèvent à **1 048 487 €**.

Nous pouvons donc qualifier notre situation financière de saine.

Nous avons aussi une marge de manœuvre puisque nous dégageons **une capacité d'autofinancement de 182 461,45 €**. La capacité d'autofinancement mesure l'aptitude à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

Excédent Exercice 2021 : 181 024 €

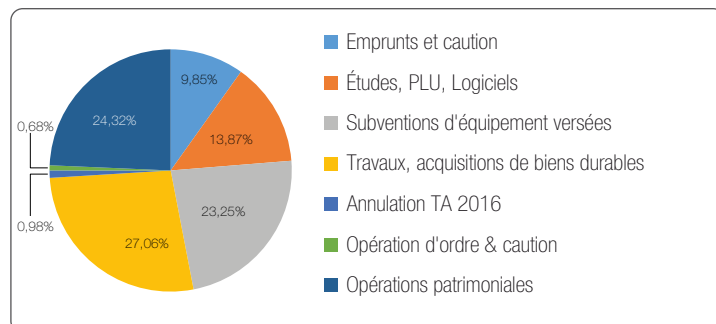
Excédent reporté 2020 : 240 047,65 €

Excédent de clôture 2021 : **421 071,65 €**

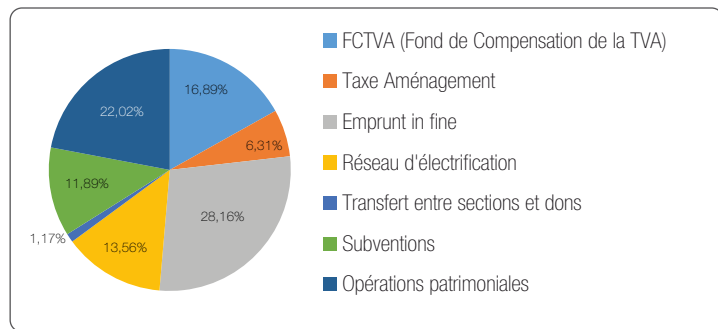
L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de 2021 s'élèvent à 482 216,79 € dont 117 260,79 € de régularisation d'écritures antérieures. Nous les retrouvons dans les recettes d'investissement dont le total s'élève à 532 620,87 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021



Depuis le début du mandat, nous avons œuvré pour récupérer des subventions. Nous n'avons pas pu réaliser les projets prévus en 2021 (boulangerie et aménagements extérieurs places de stationnement emplacement du marché, ce dossier a pris du retard, ainsi que celui de la sécurisation des entrées de village qui devait être fait en décembre 2021). Nous avons lancé des travaux d'éclairage public dans le cadre du SMEG30 (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard à qui on verse des subventions d'équipements), et poursuivi les études concernant la boulangerie et les aménagements extérieurs, le PLU. Nous avons acquis un terrain pour régler un problème de pluvial et créer des jardins partagés ainsi qu'un véhicule utilitaire électrique, réalisé un multisport pour les adolescents, sécurisé les abords de la chapelle.

LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

Excédent Exercice 2021 : 50 404,08 €
 Excédent reporté 2020 : 273 370,13 €
 Excédent de clôture 2021 : **323 774,21 €**

Totaux des deux excédents de clôture de la commune : 744 845,86 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Cf. Conseil municipal du 6 avril 2022

CCAS

En excédent de fonctionnement nous trouverons 1 875,73 € au budget du CCAS.

COMMUNE

En excédent de fonctionnement nous trouverons 421 071,65 € au budget de fonctionnement de la commune.

En excédent d'investissement nous trouverons 323 774,21 € au budget d'investissement de la commune.

FISCALITÉ 2021

Cf. Conseil municipal du 6 avril 2022

Maintien des taux d'imposition des taxes directes locales

TAUX FONCIER BÂTI (TFB)	
Commune (inchangé)	38,01 %
TAUX FONCIER NON BÂTI (TFNB)	
Commune (inchangé depuis 2007)	50,31 %

RAPPEL



Le taux du foncier bâti regroupe notre ancien taux de 13,36 % inchangé depuis 2013 et celui du département 24,65 % pour compenser la disparition de la taxe d'habitation, mais aux recettes dégagées s'applique un coefficient correcteur qui est cette année de 319 702 €. La commune ne perçoit donc pas la totalité du produit qui est de 624 124 € (38,01 % par la base c'est-à-dire les valeurs locatives).

LES BUDGETS 2022

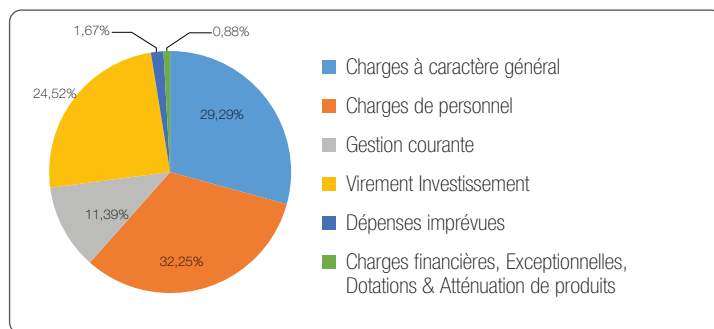
CCAS

Les dépenses et les recettes prévues en 2022 s'équilibrent à 12 351 €.

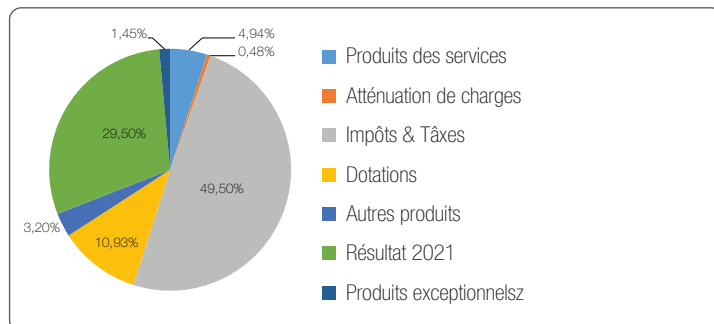
COMMUNE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 427 400 €.

DÉPENSES 2022



RECETTES 2022



COMMUNE INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes en 2022 s'équilibrent à 1 078 200 €. Dans les dépenses et recettes on trouve des régularisations d'écritures antérieures pour un montant total de 10 020 €.

La rubrique "Autres" des recettes comporte les fonds de concours de l'agglomération, des offres de concours... Dans ce tableau ci-après, figurent aussi les restes à réaliser (RAR) de 2021 qui concernent le PLU, des études, la sécurisation du village et divers travaux en cours pour les dépenses et pour les recettes des ventes de terrains en cours et des subventions à percevoir.

Voici le tableau des dépenses et recettes :

DÉPENSES	
Dépenses imprévues	16 422 €
Remboursement capital emprunt et de caution	48 000 €
Études, Logiciels professionnels	12 019 €
Subventions d'équipement versées	30 711 €
Travaux boulangerie, stationnement, emplacements marchands	580 000 €
Sécurisation village	22 426 €
Études rénovation énergétique ateliers	25 000 €
Études rénovation énergétique école et autres travaux	20 000 €
Jeux d'enfants	10 000 €
Autres dépenses	139 700 €
Régularisations d'écritures antérieures	10 020 €
Restes à réaliser 2021	163 902 €

RECETTES	
FCTVA	33 139 €
Taxe d'aménagement	20 198 €
Excédent exercice	323 774 €
Cautions reçues	500 €
Virement du fonctionnement	350 000 €
DRAC boulangerie	2 000 €
DETR 2021 Boulangerie	143 919 €
Pass commerce Boulangerie	73 000 €
Département Boulangerie	45 600 €
Autres recettes	49 115 €
Régularisation écritures antérieures	10 020 €
Restes à réaliser 2021	26 935 €

Conclusion :

Cette année nous ne souscrivons pas d'emprunt. Les excédents du fonctionnement engrangés en 2021 en partie par le remboursement de l'assurance relatif au sinistre de l'Espace Maurice Fost nous permettent de dégager un autofinancement de 350 000 € versé du fonctionnement à l'investissement.

PLU

Le 9 février a eu lieu une rencontre avec les PPA (Personnes Publiques Associées) avec entre autres l'État (DDTM), la Chambre d'Agriculture, l'Agglomération du Gard Rhodanien, le Département. Pas de surprise sur la volonté de l'Etat (validée dans le SCOT) de réduire de 50% la consommation de l'espace.

En cours la rédaction du règlement et la finalisation du zonage pour une présentation en fin d'année 2022.

URBANISME

La commune a acté lors du C.M. du 23 février 2022 la non-reconduction de la convention avec l'agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, le président d'agglomération ayant refusé de signer la convention lors de la délibération favorable du 29 décembre 2021 où nous avons exprimé nos réserves.

Rappel : vous pouvez soit apporter vos documents papiers en mairie soit utiliser l'adresse mail : ads@venejan.fr

DATE À RETENIR

LE 5 JUIN

CONCERT • Chapelle Saint Jean-Baptiste

LE 12 JUIN

L'ŒNO-BALADE • Moulin

LE 16 JUIN

FESTIVAL "GUITARE EN CÉVENNES"

Chapelle Saint Jean-Baptiste

LE 25 JUIN

BODÉGA "ANGE OU DÉMON" • Boulodrome

LES 3, 5 ET 7 JUILLET

SOIRÉES MUSICALES

Chapelle Saint Jean-Baptiste

LES 13 ET 14 JUILLET

ANIMATIONS ET REPAS • Place de la Fontaine

LE 14 JUILLET

CÉRÉMONIE ET APÉRITIF DE LA MAIRIE

Place de la Fontaine

LE 19 JUILLET

FESTIVAL DES CHAPELLES

Chapelle Saint Jean-Baptiste

LE 30 JUILLET

FESTIVAL MUSIQUE DU MONDE

LES 4, 5 ET 6 AOÛT

SPECTACLE "LA NUIT DES TEMPS"

Au Moulin

LE 18 AOÛT

VISITE GUIDÉE DU VILLAGE

Départ Place de la Fontaine

LE 10 SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

LE 17 SEPTEMBRE

WORLD CLEAN UP DAY

LES 16 ET 18 SEPTEMBRE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Tous les mercredis du 8 juin au 31 août, les Estiv'dredis de Vénéjan de 18 h 00 à 22 h 30 des Food-trucks et des musiciens vous attendent au moulin (3 août au boulodrome)